

## ■ DES PISTES POUR DES REVENDICATIONS ■■■■■■■■■■

Sans être le principal responsable de la vie économique et de la promotion de l'emploi, la commune peut toutefois jouer un rôle non négligeable à cet égard, en créant un climat favorable au développement économique, dans le souci d'offrir de l'emploi à celles et ceux qui en sont privés et dans le cadre du développement durable.

Le MOC attend donc des communes qu'elles contribuent à l'effort collectif qui doit être fait pour permettre à chaque citoyen(ne) d'accéder à un emploi de qualité.

Quatre pistes doivent être particulièrement explorées :

— Chaque commune, ou en se groupant dans le cas des plus petites, doit organiser un débat public sur l'action de l'intercommunale de développement économique à laquelle elle est affiliée, au moins tous les 2 ans. En outre, les ordres du jour et rapports devraient être transmis et discutés dans les Conseils communaux.

— Les communes qui ont mis – ou comptent mettre – en place des agences de développement local doivent préciser leurs missions et assurer un suivi et une évaluation régulière des actions. Celles-ci doivent réellement viser le développement des activités, des petites entreprises, en tenant compte des inégalités d'accès au marché du travail.

— Les communes doivent aussi réfléchir très consciencieusement leurs achats et leurs investissements. Tout en respectant une concurrence « loyale », elles doivent poursuivre un objectif de développement durable en incluant des clauses sociales et environnementales et en choisissant le rapport qualité-prix plutôt que le prix seul.

— Enfin, les communes ont évidemment, particulièrement pour les plus importantes une responsabilité essentielle dans la création directe d'emploi. Par exemple, Bruxelles et les grandes villes wallonnes comptent parmi les plus gros employeurs, surtout lorsqu'on y intègre les institutions paracomunales (CPAS). ■

Fiche n° 5

Le développement économique et l'emploi

# Viv'la commune



**L'emploi reste une priorité. Plus de 350 000 personnes en sont privées à Bruxelles et en Wallonie. L'emploi de qualité est une, voire la principale, voie d'accès à l'intégration sociale, à un revenu décent. Tous les pouvoirs publics peuvent et doivent jouer un rôle, la commune et la province aussi.**

**Le développement de l'activité économique n'est donc pas un but en soi, mais il permet particulièrement de maintenir ou développer l'emploi, ainsi que les moyens de la vie locale, via la fiscalité.**

Fiche n° 5

Fiches thématiques

Viv'la commune

WALLON COMMUNALE



C · I · E · P

CENTRE D'INFORMATION ET D'ÉDUCATION OUVRIÈRE

